



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre de Gestion

Jeudi 4 avril 2024



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Liste des présents et pouvoirs Conseil d'Administration du CDG

Jeudi 4 avril 2024

Sur convocation en date du 25 mars 2024, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine s'est réuni le jeudi 4 avril 2024, à 9 h 30, au Village des Collectivités Territoriales à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente du Centre de Gestion et Maire de LE RHEU.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES (élections)			
PÉTARD-VOISIN Chantal Adjointe au Maire de LE RHEU	PRÉSENTE	VINCENT Sandrine Maire de CHEVAIGNÉ	ABSENTE
LE COZ Louis Adjoint au Maire de REDON	PRÉSENT	BOUSSEKEY Françoise Maire de SAINTE-MARIE	ABSENTE
DOUTÉ-BOUTON Murielle Maire de PLÉLAN-LE-GRAND	Arrivée à 9h41 PRÉSENTE	GRUEL Audrey Adjointe au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT	ABSENTE
SIMON-GLORY Évelyne Maire de PLESDER	POUVOIR à C. BERTRAND	BROSSELLIER Christelle Maire de MESNIL-ROC'H	ABSENTE
SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de CESSON-SÉVIGNÉ	PRÉSENT	CABANIS Florence Adjointe au Maire de PACÉ	ABSENTE
MORICE Marie-Christine Maire d'ÉTRELLES	PRÉSENTE		
FOUGLÉ Alain Maire de FEINS	POUVOIR à M.C. MORICE	LAVASTRE Isabelle Maire de GAHARD	ABSENTE
CORNÉE Christelle Maire déléguée de RIVES-DU-COUESNON	POUVOIR à P. SORAIS		
MERVIN Marie-Claire Adjointe au Maire de DINARD	POUVOIR à J.P. SAVIGNAC	GUICHARD Pascal Conseiller Municipal de DINARD	ABSENT
BERTON Jean-Éric Maire de LA DOMINELAIS	POUVOIR à J.F. BOHANNE		
PIEDVACHE Bernard Maire de BOISGERVILLY	POUVOIR à M. DOUTÉ-BOUTON	PASSILLY Karine Maire de SAINT-UNIAC	ABSENTE
FORET Alain Maire de LA CHAPELLE JANSON	ABSENT	BOUCHER Marie-Claire Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	ABSENTE
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire CHÂTEAUBOURG	POUVOIR à L. LE COZ	MIJOULE Nicolas Conseiller municipal de VITRÉ	ABSENT
JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de CHAVAGNE	PRÉSENTE	GALIC Sylvie Maire de LE VERGER	ABSENTE
ROUL Christophe Adjoint au Maire de GUIPRY-MESSAC	ABSENT	TANGUY Mickaël Conseiller municipal de GOVEN	ABSENT
BERTRAND Chrystèle Adjointe au Maire d'IFFENDIC	Arrivée à 9h38 PRÉSENTE	GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	ABSENT
PRÉVERT Rose-Line Maire de LIEURON	ABSENTE	BRIÈRE Christèle Adjointe au Maire de PIPRIAC	ABSENTE
COCHAUD Yannick Maire d'ORGÈRES	POUVOIR à C. PETARD-VOISIN	CHEVALIER Marion Adjointe au maire de BRUZ	ABSENTE
GAGNE Olivier Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC	PRÉSENT	PERRIN Paule Adjointe au Maire de MAEN ROCH	ABSENTE
BAKHOS Lara Conseillère municipale de SERVON-SUR-VILAINE	POUVOIR à F. JOULAUD	RENAULT Yves Maire de CHÂTEAUGIRON	ABSENT
SORAIS Pierre Maire de TRÉMÉHEUC	PRÉSENT	DUFEU Gérard Maire de VIEUX-VIEL	ABSENT

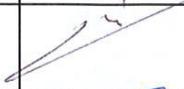
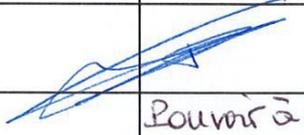
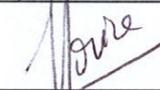
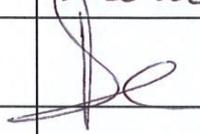
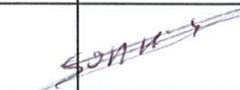
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS (élections)			
CORNILAUD Dominique Vice-Président La Roche aux Fées Communauté Adjoint au Maire de JANZÉ	PRÉSENT	GALLARD Luc Président de La Roche aux Fées Communauté Maire de COËSMES	ABSENT
OULED-SGHAIER Anne-Laure Vice-Présidente de Liffré-Cormier Communauté Adjointe au Maire de LIFFRÉ	PRÉSENTE	FRAUD Emmanuel Vice-Président de Liffré-Cormier Communauté Maire de LIVRÉ SUR CHANGEON	ABSENT
BEAUDOIN Jean-Luc Vice-Président Saint-Malo Agglomération Maire de PLERGUER	POUVOIR à C. ROUX		
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE (désignations)			
PERRIN Stéphane Vice-Président du CONSEIL RÉGIONAL	POUVOIR à A.L. OULED-SGHAIER	KRUGER Katja Conseillère régionale	ABSENTE
PELLERIN Isabelle Vice-Présidente du CONSEIL RÉGIONAL	ABSENTE	CROCQ André Conseiller régional	ABSENT
GALLIER Maxime Conseiller régional	ABSENT	PARMENTIER Mélina Conseillère régionale	ABSENTE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT (désignations)			
ROUX Laurence Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	PRÉSENTE	COURTEILLE Anne-Françoise Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	ABSENTE
BILLARD Armelle Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	ABSENTE	GUIDONI Jean-Paul Conseiller départemental	ABSENT
BOHANNE Jean-François Conseiller départemental	PRÉSENT	FAILLÉ Charlotte Conseillère départementale	ABSENTE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES (désignations)			
ROUSSET Emmanuelle Conseillère municipale déléguée Ville de RENNES Vice-Présidente de Rennes Métropole	PRÉSENTE	GUILLOTIN Daniel Conseiller municipal délégué à la Ville de RENNES Conseiller métropolitain	ABSENT
CRANCE Jean-Virgile Adjoint au Maire de SAINT-MALO	PRÉSENT	LAUDE Sophie Conseillère déléguée à la Ville de SAINT-MALO	ABSENTE
CARRÉ Maria Adjointe au Maire de FOUGÈRES	ABSENTE	BOUDET Serge Adjoint au Maire de FOUGÈRES	ABSENT
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS (élections)			
MESTRIES Gaëlle Vice-Présidente du SDIS 35 Conseillère départementale	POUVOIR à E. ROUSSET	NADESAN Yannick Administrateur du CCAS de RENNES Adjoint au Maire de RENNES	ABSENT
ROUX Catherine Conseillère de RENNES Métropole Adjointe au Maire d'ACIGNÉ	PRÉSENTE	PIROT-LEPRIZÉ Sophie Administratrice du CCAS de SAINT-MALO Adjointe au Maire de SAINT-MALO	ABSENTE

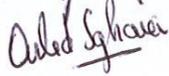
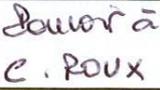
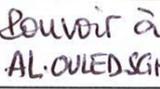
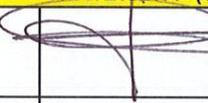
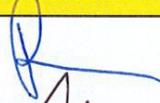
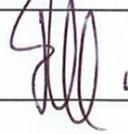
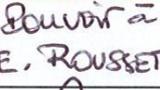
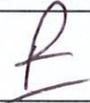
AUTRES PARTICIPANTS À LA SÉANCE	
SCHILLING Roger Administrateur des Finances Publiques Adjoint - Chef de Service Comptable «service de gestion comptable de Rennes»	ANDRÉ Sébastien Directeur Général des Services
ZAM Laurent Directeur Général Adjoint	PAVIOT Jean-Michel Secrétaire Général
GAUBERT Séverine Responsable du service « Statuts- Rémunération »	JACQUET Nathalie Responsable du service « Concours- Examens »
NOBILET Claire Responsable du service « Conseil et Développement »	RÉGNAULT Christèle Responsable du service « Mobilité - Emploi- Compétences »
SOYER Sylvie Responsable du service « Conditions de Travail »	DELATOUCHE Fabienne Responsable de l'activité Finances - Marchés Publics
BELLITI Laurence Responsable de l'activité Secrétariat de direction et Instances	GOUPIL Mélanie Assistante de Direction

Nombre de membres en exercice :	35
Quorum :	18
Nombre de membres présents :	16
Nombre de pouvoirs :	12
Nombre de votants :	28
Date de convocation :	25 mars 2024
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre SAVIGNAC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE

Séance du 4 avril 2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES (élections)			
PÉTARD-VOISIN Chantal Maire de LE RHEU		VINCENT Sandrine Maire de CHEVAIGNÉ	
LE COZ Louis Adjoint au Maire de REDON		BOUSSEKEY Françoise Maire de SAINTE-MARIE	
DOUTÉ-BOUTON Murielle Maire de PLÉLAN-LE-GRAND		GRUEL Audrey Adjointe au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT	
SIMON-GLORY Évelyne Maire de PLESDER	Pouvoir à C. BERTRAM	BROSSELIER Christelle Maire de MESNIL-ROC'H	
SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de CESSON-SÉVIGNÉ		CABANIS Florence Adjointe au Maire de PACÉ	
MORICE Marie-Christine Maire d'ÉTRELLES			
FOUGLÉ Alain Maire de FEINS	Pouvoir à M. MORICE	LAVASTRE Isabelle Maire de GAHARD	
CORNÉE Christelle Maire déléguée de RIVES-DU-COUESNON	Pouvoir à P. SORAIS		
MERVIN Marie-Claire Adjointe au Maire de DINARD	Pouvoir à JP SAVIGNAC	GUICHARD Pascal Conseiller Municipal de DINARD	
BERTON Jean-Eric Maire de LA DOMINELAIS	Pouvoir à JF BERTON		
PIEDVACHE Bernard Maire de BOISGERVILLY	Pouvoir à M. DOUTÉ-BOUTON	PASSILLY Karine Maire de SAINT-UNIAC	
FORET Alain Maire de LA CHAPELLE JANSON		BOUCHER Marie-Claire Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de CHÂTEAUBOURG	Pouvoir à A. LE COZ	MIJOLE Nicolas Conseiller municipal de VITRÉ	
JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de CHAVAGNE		GALIC Sylvie Maire de LE VERGER	
ROUL Christophe Adjoint au Maire de GUIPRY-MESSAC		TANGUY Mickaël Conseiller municipal de GOVEN	
BERTRAND Chrystèle Adjointe au Maire d'IFFENDIC		GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	
PRÉVERT Rose-Line Maire de LIEURON		BRIÈRE Christèle Adjointe au Maire de PIPRIAC	
COCHAUD Yannick Maire d'ORGÈRES	Pouvoir à C. PÉTARD VOISIN	CHEVALIER Marion Adjointe au maire de BRUZ	
GAIGNE Olivier Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC		PERRIN Paule Adjointe au Maire de MAEN ROCH	
BAKHOS Lara Conseillère municipale de SERVON-SUR-VILAINE	Pouvoir à F. JOULAUD	RENAULT Yves Maire de CHÂTEAUGIRON	
SORAIS Pierre Maire de TRÉMÉHEUC		DUFEU Gérard Maire de VIEUX-VIEL	

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS (élections)			
CORNILAUD Dominique Vice-Président de La Roche aux Fées Communauté Adjoint au Maire de JANZÉ		GALLARD Luc Président de La Roche aux Fées Communauté Maire de COËSMES	
OULED-SGHAIER Anne-Laure Vice-Présidente de Liffré-Cormier Communauté Adjointe au Maire de LIFFRÉ		FRAUD Emmanuel Vice-Président de Liffré-Cormier Communauté Maire de LIVRÉ SUR CHANGEON	
BEAUDOIN Jean-Luc Vice-Président Saint-Malo Agglomération Maire de PLERGUER			
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE (désignations)			
PERRIN Stéphane Vice-Président du CONSEIL RÉGIONAL		KRUGER Katja Conseillère régionale	
PELLERIN Isabelle Vice-Présidente du CONSEIL RÉGIONAL		CROCQ André Conseiller régional	
GALLIER Maxime Conseiller régional		PARMENTIER Mélina Conseillère régionale	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT (désignations)			
ROUX Laurence Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL		COURTEILLE Anne-Françoise Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
BILLARD Armelle Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL		GUIDONI Jean-Paul Conseiller départemental	
BOHANNE Jean-François Conseiller départemental		FAILLÉ Charlotte Conseillère départementale	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES (désignations)			
ROUSSET Emmanuelle Conseillère municipale déléguée à la Ville de RENNES Vice-Présidente de Rennes Métropole		GUILLOTIN Daniel Conseiller municipal délégué à la Ville de RENNES Conseiller métropolitain	
CRANCE Jean-Virgile Adjoint au Maire de SAINT-MALO		LAUDE Sophie Conseillère déléguée à la Ville de SAINT- MALO	
CARRÉ Maria Adjointe au Maire de FOUGÈRES		BOUDET Serge Adjoint au Maire de FOUGÈRES	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS (élections)			
MESTRIES Gaëlle Administratrice du SDIS 35 Conseillère départementale		NADESAN Yannick Administrateur du CCAS de RENNES Adjoint au Maire de RENNES	
ROUX Catherine Conseillère de RENNES Métropole Adjointe au Maire d'ACIGNÉ		PIROT-LEPRIZÉ Sophie Administratrice du CCAS de SAINT-MALO Adjointe au Maire de SAINT-MALO	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Jeudi 4 avril 2024

ORDRE DU JOUR

LES INFORMATIONS

- A. Marchés publics : décisions prises au titre de la délégation
- B. Activité de l'exécutif
- C. Lignes directrices de gestion : 5^{ème} révision
- D. Forum de l'Emploi Public breton du 8 février 2024 à Brest : retours
- E. Organisation d'un colloque "la Responsabilité des décideurs publics" le mercredi 12 juin
- F. Le congrès régional « Santé au Travail » du 25 novembre 2024
- G. Enquête sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

LA THÉMATIQUE : Les dossiers financiers 2023

- A. Budget Principal du CDG : compte de gestion du receveur 2023
- B. Budget Principal du CDG : compte administratif 2023
- C. Budget Principal du CDG : affectation du résultat 2023
- D. Budget Principal du CDG 35 : 2024 - Décision modificative n° 1 Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023
- E. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : compte de gestion du receveur 2023
- F. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : compte administratif 2023
- G. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : 2024 - Décision modificative n° 1 Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023
- H. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : compte de gestion du receveur 2023
- I. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : compte administratif 2023
- J. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : 2024 - Décision modificative n° 1 Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023
- K. Mise à disposition d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services
- L. Effectifs du Centre de Gestion
 - 1. Tableau des effectifs 2024 du personnel du siège du CDG 35
 - 2. Tableau des effectifs 2024 du personnel des activités portage de contrat, remplacement-renfort, service intercollectivité territoriale

LES DÉLIBÉRATIONS

- A. Le bilan d'activités 2023
- B. Autorisations d'ester en justice
- C. Concours : bilan financier et détermination du coût des candidats admis
 1. Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2023
 2. Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2023
 3. Concours de professeur d'enseignement artistique 2023 spécialité « musique », discipline « musique traditionnelle »
 4. Concours de Professeur d'enseignement artistique 2023 spécialité « musique », discipline « jazz »
 5. Concours de Professeur d'enseignement artistique 2023 spécialité « musique », discipline « saxophone »
- D. Compte Épargne Temps : prise en charge
- E. Convention de participation « Prévoyance » : avenant n° 1
- F. Partenariat CARSAT Bretagne - CDG bretons : convention
- G. Traitement des salaires et indemnités : partenariat hors convention générale missions facultatives - GIP MDA35

Madame la Présidente procède à l'appel et fait état des pouvoirs :

- Évelyne SIMON-GLORY à Chrystèle BERTRAND
- Christelle CORNÉE à Pierre SORAIS
- Lara BAKHOS à Françoise JOULAUD
- Bernard PIEDVACHE à Murielle DOUTÉ-BOUTON
- Stéphane PERRIN-SARZIER à Anne-Laure OULED-SGHAIER
- Aude de la VERGNE à Louis LE COZ
- Yannick COCHAUD à Chantal PÉTARD-VOISIN
- Jean-Luc BEAUDOIN à Catherine ROUX
- Marie-Claire MERVIN à Jean-Pierre SAVIGNAC
- Jean-Éric BERTON à Jean-François BOHANNE
- Gaëlle MESTRIES à Emmanuelle ROUSSET
- Alain FOUGLÉ à Marie-Christine MORICE

Après avoir constaté que le quorum était atteint, elle ouvre la séance à 9 h 33.

Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du jeudi 25 janvier 2024.



Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 25 janvier 2024 est déclaré adopté.

LES INFORMATIONS

A. Marchés publics : décisions prises au titre de la délégation

Le Conseil d'Administration peut donner délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Pour mémoire, les membres du Conseil d'Administration ont donné délégation à la Présidente, par délibération n° 20-92 du 16 décembre 2020, pour toute la durée de son mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La Présidente doit rendre compte au Conseil d'Administration de ses décisions prises à ce titre.



Le Conseil d'Administration est informé des éléments suivants :

Marchés publics et consultations en cours :

- ❖ Une consultation a été lancée, en procédure adaptée, pour le groupement de commande constitué des 4 CDG bretons, pour la conclusion d'un marché d'assurance « Dommages aux biens ». Le marché a été notifié le 14/12/2023 au Cabinet Joyeux.
- ❖ Le contrat avec l'hôtel IBIS Styles - Cesson Sévigné a été signé et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les prestations liées à l'hébergement des intervenants pour les concours.
- ❖ Le contrat IGEO relatif à l'exécution des prestations multi techniques pour le bâtiment VDC3 a été signé et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.
- ❖ Le marché n° 2023-25 (appel d'offres ouverts) relatif aux test psychotechniques a été notifié à la société PEARSON France avec une date de début d'exécution des prestations le 7 février 2024 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans au total.
- ❖ Une consultation a été lancée, en procédure adaptée, pour la fourniture de carburants et prestations associées pour les services du CDG 35.

B. Activité de l'exécutif

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les administrateurs des dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration, telles que retracées dans le tableau ci-après.

Date	Objet	Président	Vice-Présidents	Directeurs	Responsables de service
Réunions des instances du CDG 35					
08/02/2024	Conseil Médical formation plénière "collectivités affiliées"		JPS	JMP	SS
05/02/2024	Conseil de Discipline - catégorie B	CPV	ESG/LLC/MDB/JPS		SG
13/02/2024	Préparation CST - formation plénière		ESG	JMP	SG
15/02/2024	Comité Social Territorial - formation plénière		ESG/JPS	JMP	
15/03/2024	Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail		ESG/JPS	JMP	SG
21/03/2024	Bureau du CDG	CPV	LLC/MDB/JPS	SA/JMP	LL
21/03/2024	Préparation Commissions Administratives et Consultative Paritaires	CPV	ESG	JMP	SG
26/03/2024	Commissions Administratives Paritaires - catégories A/B/C	CPV	ESG/LLC/MDB/JPS		SG
26/03/2024	Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG/LLC/JPS		SG
28/03/2024	Réunion annuelle avec les organisations syndicales	CPV	ESG/JPS	SA/JMP	SG
04/04/2024	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	Tous les RS
10/04/2024	Conseil de Discipline - catégorie C	CPV	ESG/JPS		SG
17/04/2024	Préparation CST - formation plénière		ESG	JMP	SG
18/04/2024	Comité Social Territorial - formation plénière		ESG	JMP	
03/05/2024	Conseil de Discipline - catégorie B	CPV	ESG/MDB/JPS		SG
30/05/2024	Préparation Commissions Administratives Paritaires - catégories A/B/C	CPV	ESG	JMP	SG
04/06/2024	Commissions Administratives Paritaires catégories A/C	CPV	ESG/LLC/MDB/JPS		SG
05/06/2024	Commission Administrative Paritaire - catégorie B	CPV	ESG/MDB/JPS		SG
06/06/2024	Bureau du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/JMP	
13/06/2024	Préparation Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG	JMP	SG
18/06/2024	Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG/LLC/JPS		SG
20/06/2024	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
25/06/2024	Préparation CST - formation plénière		ESG	JMP	SG
27/06/2024	Comité Social Territorial - formation plénière		ESG	JMP	
Réunions CDG et coopérations					
08/02/2024	Forum de l'Emploi Public Breton	CPV	MDB	SA/LZ/JMP	CR
13/03/2024	Journée du GIP	CPV		SA/JMP	
16/05/2024	Bureau du GIP	CPV		SA	
21/05/2024	Instance de suivi et de développement de la Coopération Concours Grand-Ouest	CPV		SA/LZ	NJ
Rencontres avec les collectivités ou institutions					
19/03/2024	Rencontre avec le SG de la Préfecture M. LARREY	CPV		SA/LZ/JMP	
26/03/2024	Restitution audit énergétique	CPV	MDB	SA	LL
16/04/2024	Commission de coordination des employeurs territoriaux (CC Bretagne Romantique)	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
22/05/2024	Rencontre M. Perrin-Sarzier/ M. Lebret DGA Ressources/ Mme Farcy DRH (Région)	CPV		SA/LZ	
12/06/2024	Colloque "la Responsabilité des décideurs publics"	CPV		SA/LZ/JMP	LL
Rendez-vous et réunions internes CDG					
13/02/2024	COFIL RSO	CPV		SA/LZ/JMP	LL/CN
20 au 22/02/2024	Recrutements PREMICOLO		MCM	LZ/JMP	CR
22/02/2024	2ème COFIL Trajectoire	CPV	MDB/ESG	SA/LZ/JMP	LL/SG
19/03/2024	Ouverture PREMICOLO	CPV	MCM	SA/LZ/JMP	CR
11/04/2024	Instance du Personnel	CPV	ESG/JPS	SA	LL
11/04/2024	GT RSO - Préservation de l'environnement	CPV		SA	LL/SG/CN

C. PÉTARD-VOISIN (CPV) - L. LE COZ (LLC) - M. DOUTÉ-BOUTON (MDB) - É. SIMON-GLORY (ESG) - J.P. SAVIGNAC (JPS) - S. ANDRÉ (SA) - L. ZAM (LZ) - J.M. PAVIOT (JMP) - S. GAUBERT (SG) - N. JACQUET (NJ) - L. LAUNAY (LL) - C. NOBILET (CN) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS)

Madame la Présidente fait un retour sur la journée du GIP du 13 mars qui a permis aux équipes de se retrouver et aux CDG de prendre connaissance de la nouvelle organisation et des projets en cours.

Par ailleurs, elle rappelle la tenue de la Commission des Employeurs Territoriaux du 16 avril à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique et invite tous les administrateurs à y participer.



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'activité de l'exécutif.

C. Lignes directrices de gestion : 5^{ème} révision

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que les évolutions d'organisation de l'établissement et les engagements pris dans le cadre du dialogue social conduisent à proposer une révision des lignes directrices de gestion du CDG 35.

Cette révision poursuit l'objectif de valorisation de l'engagement professionnel et de fidélisation des collaborateurs actuels des précédentes révisions. Il s'agit, par ailleurs, de rendre plus attractifs les emplois du CDG 35 au regard des difficultés de recrutement constatées.

Plusieurs échanges ont pu avoir lieu avec l'instance du personnel sur les évolutions proposées, notamment les 17 octobre et 18 décembre 2023. Les agents des services concernés par les évolutions organisationnelles ont, par ailleurs, pu être associés par l'encadrement aux changements proposés.

Le projet de révision a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 15 février 2024. Il a pour effet :

- **De consacrer une nouvelle organisation de l'unité transversale au sein du service Concours** (date d'effet 01/01/2024) : au regard du fort développement de l'activité de l'unité transversale, le poste de coordinatrice des coopérations concours devient un poste de responsable d'activité afin de soutenir la Responsable de service dans le pilotage de la gestion administrative du service (groupe RIFSEEP A3- poste fléché attaché principal).
- **De créer une nouvelle activité « contrôle de gestion » au sein du service Conseil et Développement et d'y intégrer la cellule comptabilité analytique**, actuellement positionnée auprès de la Direction Générale des services (date d'effet 01/04/2024) : la pratique ancrée de travail collaboratif et la proximité des missions et prestations de la cellule comptabilité analytique et du service Conseil et Développement dans le domaine du pilotage budgétaire et du contrôle de gestion ont conduit à envisager une nouvelle organisation. Au regard de cette demande et des besoins, une nouvelle activité « contrôle de gestion » est créée au sein du service Conseil et Développement avec création d'un poste de responsable d'activité (groupe RIFSEEP A3- fléchage attaché principal). Les agents de la cellule comptabilité analytique, qui avaient exprimé leur souhait de faire partie intégrante d'un service, intégreront l'activité Contrôle de gestion.
- **De procéder à de nouveaux fléchages de postes :**
 - Service Concours : fléchage d'un poste de gestionnaire administratif en rédacteur principal de 1^{ère} classe (date d'effet 1^{er} janvier 2024).
 - Service Ressources : fléchage d'un poste de chargé de logistique en agent de maîtrise et d'un poste d'assistant R.H. en rédacteur (date d'effet 1^{er} avril 2024).
 - Service Statuts - Rémunération : fléchage d'un poste de gestionnaire retraite-carrière en rédacteur (date d'effet 1^{er} avril 2024).

Les annexes 5.1, 5.2, 5.4, 5.6 et 5.7 du livret relatif aux lignes directrices de gestion seront modifiées pour tenir compte de ces évolutions.



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la révision des lignes directrices de gestion du CDG 35.

D. Forum de l'Emploi Public breton du 8 février 2024 à Brest : retours

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, depuis 2010, les Centres de Gestion bretons et la direction régionale du CNFPT organisent le Forum des Élus et de l'Emploi Public Local (FEEPL), en alternance sur Rennes et Brest. Pour cette 5^{ème} édition, le Forum, rebaptisé « **Forum de l'emploi public breton** », s'est tenu le jeudi 8 février 2024 au Quartz-Congrès à Brest autour de la thématique « la fonction publique tout au long de la vie ».

La préfecture de la Région Bretagne s'est associée à l'organisation de cet événement inter-fonctions publiques, auquel a également participé la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique.

Cet événement d'ampleur régionale en matière d'emploi et de formation est à la fois un séminaire professionnel et un salon de l'emploi qui s'adresse aussi bien aux fonctionnaires en recherche d'évolution professionnelle, qu'aux étudiants, demandeurs d'emploi et salariés du secteur privé souhaitant intégrer la fonction publique.

Au programme de cette journée : ateliers, tables-rondes, conférence, théâtre forum... mais aussi des formats innovants tels que :

- deux sessions de job dating inversé « Recrute ton boss », de présentation des employeurs publics des trois fonctions publiques aux agents, salariés et demandeurs d'emploi ;
- un « Tro Breizh de la mobilité » adressé aux agents publics afin de répondre à leurs questions sur leur évolution professionnelle et les guider sur une mobilité entre fonctions publiques.

Cette nouvelle édition a rencontré un beau succès puisque près de 1 800 visiteurs ont arpenté les allées Quartz-Congrès pour assister à des ateliers, tables rondes et animations ou, tout simplement, pour rencontrer les employeurs publics présents et découvrir les nombreux postes à pourvoir.

Elle a été très riche en échanges, en rencontres et en partages sur les défis RH de la fonction publique.

Retour en quelques chiffres



Durant cette journée, a également été décerné le prix du concours du Trophée de la restauration territoriale qui valorise et

La 5^{ème} édition 2024 en quelques chiffres



récompense le travail des agents assurant un service de restauration territoriale collective (crèches, centres de loisirs, écoles, collèges, lycées, EHPAD...) auprès de différents usagers.

Ce concours a été organisé le 26 janvier dernier et 12 binômes bretons se sont affrontés durant plus de 3 heures pour composer un plat avec 3 éléments imposés (légumineuses, volaille et algues) et un panier mystère. Les binômes sont passés à tour de rôle présenter leur réalisation et faire déguster leur plat à un jury composé d'élus locaux, de professionnels de la restauration collective et d'un Chef restaurateur.

Après une délibération très serrée au vu du niveau élevé, le Finistère a pris d'assaut les trois premières marches du podium. La première place est ainsi occupée par le chef **Olivier Detrain et Estelle Plouzenec**, seconde de cuisine, de la ville de Plouzévet. Le deuxième prix revient à la ville de Scaër et le troisième à Douarnenez.

Rendez-vous en 2027 en Ille-et-Vilaine pour le 6^{ème} Forum de l'emploi public breton.

Chantal PÉTARD-VOISIN souligne la bonne organisation du Forum de l'Emploi Public breton qui s'est tenu le 8 février 2024 à Brest. Elle précise que le prochain forum devrait se dérouler à Rennes à une date à fixer dans le cadre de la coopération.

Une courte vidéo sur le Forum à Brest est diffusée aux administrateurs.



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives à l'organisation du Forum de l'emploi public breton du jeudi 8 février 2024 à Brest.

E. Organisation d'un colloque "la Responsabilité des décideurs publics" le mercredi 12 juin 2024

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion va organiser, en lien avec la Chambre Régionale des Comptes (CRC), la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) et le cabinet d'Avocats COUDRAY, un colloque consacré à "la Responsabilité des décideurs publics" le mercredi 12 juin prochain, de 9 heures à 13 heures.

Cette manifestation aura pour sujet principal « la gestion du risque ». Deux tables rondes sont en préparation sur les thèmes suivants :

- La réglementation, les sanctions, la procédure ;
- Comment apprivoiser le risque et en faire une opportunité pour mieux gérer les affaires publiques ?

L'AMF 35, l'ARIC, le SNDGCT et l'ASMIV 35 seront associés à cette manifestation.

Un apéritif clôturera cette matinée.



Les membres du Conseil d'Administration prennent note de la date du colloque "la Responsabilité des décideurs publics" ainsi que du projet d'organisation.

F. Le congrès régional « Santé au Travail » du 25 novembre 2024

Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que les CDG bretons organisent un congrès régional dédié à la santé au travail sur le thème « Repenser la santé au travail pour le service public en Bretagne ». De nombreuses réunions se déroulent sous le copilotage des CDG 22 et 56 afin de préparer cet événement qui se déroulera le lundi 25 novembre 2024, au Palais des Arts de Vannes.

Des travaux en équipes pluridisciplinaires sont organisés avec des médecins du travail, IDEST, conseillers en prévention et ergonomes, psychologues du travail, conseillers d'orientation professionnelle, assistants en santé au travail, responsables de service.

De plus, une mise en avant des missions expérimentales et/ou innovantes sur les 4 thématiques phares du 4^{ème} plan régional de santé au travail a été réalisée :

- Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention : réalisation de fiches de risques professionnels, coaching collectif, permanences soutien psychologique ;

- Prévenir la désinsertion, usure professionnelle et maintien en emploi : EPME, programmes de soutien proposés par les assureurs, journées ressources ciblées métiers ;
- Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain : journée acteurs de la prévention, sensibilisation des élus, valorisation des réussites des collectivités, coaching sportif, guide addictions ;
- Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail : accompagnement DUERP, analyse des données et indicateurs, partenariats, sensibilisation des secrétaires des CST locaux.

Différentes réflexions ressortent des ateliers : comment convaincre de mettre en œuvre des actions de prévention ? ; comment aider à la mise en œuvre d'actions de prévention quelle que soit la taille de l'employeur ? ; l'impact de l'allongement des carrières ; le maintien dans l'emploi, la gestion de situations complexes ; la santé physique et mentale ; la prévention de l'usure professionnelle.

Un questionnaire, recensant les attentes des collectivités sur le format attendu et les thématiques à développer lors du congrès, a été élaboré et 248 réponses ont été comptabilisées au niveau régional. Les éléments ressortant de cette étude sont les suivants :

- 24 % de taux de participation pour l'Ille-et-Vilaine, majorité de communes avec 71 %, 52 % des répondants avec un effectif supérieur à 20 agents, 52 % des répondants sont DGS ou DRH et 7 % des élus.
- Les attentes sur le format portent sur des conseils pratiques pour mettre en œuvre des initiatives innovantes dans leurs collectivités lors d'ateliers, exemples concrets et des retours d'expérience mais aussi des sessions interactives avec des experts.
- Les thématiques prioritaires sont : prévention de l'usure professionnelle, impact de l'allongement des carrières, maintien dans l'emploi, santé mentale.

Les administrateurs sont conviés à participer à cet événement porté par la coopération régionale des CDG.



Les membres du Conseil d'Administration prennent note de l'organisation d'un congrès régional « Santé au Travail » qui se tiendra à Vannes le 25 novembre 2024.

G. Enquête sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC, rapporteur, précise aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine va réaliser une enquête sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail au niveau départemental, en partenariat avec le groupe Relyens. Il sera le premier CDG à effectuer cette démarche.

Cette démarche émane de la formation spécialisée du Comité Social Territorial à la suite des sollicitations et alertes des agents des collectivités et de leurs représentants.

La formation spécialisée du CST a opté pour une démarche QVCT plus large et non uniquement RPS qui n'est qu'une des thématiques. L'objectif est d'établir un diagnostic QVCT général des collectivités du département affiliées au CDG (potentiel : 14 800 agents - 500 collectivités) pour élaborer des recommandations/propositions d'actions d'amélioration.

En mai 2011, le CTP départemental s'était déjà emparé du sujet du bien-être au travail en proposant de lancer une enquête départementale sur les conditions de travail en partenariat avec le courtier en assurance Sofcap. 4 000 questionnaires anonymes avaient été retournés au CDG 35 et cette enquête avait servi de base à une réflexion plus générale de prévention des risques psychosociaux. Un guide « Prévenir les risques psychosociaux par une organisation attentive à la place de chacun », rédigé sous l'égide du CTP départemental, avait fait l'objet d'une publication en 2012.

L'enquête de 2024 portera notamment sur le diagnostic de la collectivité et le questionnement sur les axes prioritaires d'actions attendus des agents en matière d'organisation du travail, de management, de santé et sécurité au travail, de relation de travail, de parcours d'accompagnement professionnel, d'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

Une fois terminé, ce document sera soumis à la validation du groupe de travail et du CST formation spécialisée. Il sera ensuite consultable, par voie dématérialisée, par les agents des collectivités. Une affiche sera transmise aux collectivités pour affichage et diffusion aux agents.

Jean-Pierre SAVIGNAC souligne que cette enquête est anonyme et sera diffusée sur le département à l'automne. La Présidente vient de signer un courrier d'information sur cette démarche qui va être envoyé aux collectivités pour les inciter à encourager les agents à répondre à cette enquête.



Les membres du Conseil d'Administration prennent note des différents éléments relatifs à la réalisation d'une enquête sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Après la présentation des rapports informatifs, sont évoqués l'école des métiers et les transferts de la compétence d'organisation des concours et examens professionnels des catégories A et B filière SPP aux CDG.

Laurent ZAM rappelle que le CDG a mandaté le cabinet Sémaphores afin de cerner les besoins et trouver de nouveaux types de formation. À l'issue de la 1^{ère} phase, il a été décidé de se centrer sur un métier d'assistant ou gestionnaire comptable. Il convient de prendre l'attache de France Travail pour obtenir des financements.

Sébastien ANDRÉ, DGS, fait ensuite un point sur les concours et examens professionnels de la filière Sapeurs-Pompiers Professionnels. Il indique que la FNCDG a validé le nouveau système de compensation et le report d'un an du concours de capitaine. En conséquence, le CDG 35 devrait ainsi pouvoir être intégralement remboursé avec un lissage des compensations sur plusieurs années. Il souligne qu'une indemnité de 120 000 € a, par ailleurs, été sollicitée auprès du SDIS de Mayotte.

Madame la Présidente remercie Nathalie JACQUET et Sébastien ANDRÉ pour avoir été forces de proposition sur cet important dossier.

LA THÉMATIQUE

Les dossiers financiers 2023

A. Budget Principal du CDG : compte de gestion du receveur 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

APPROUVENT

- le Compte de Gestion 2023 du budget principal de l'Agent Comptable.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

B. Budget Principal du CDG : compte administratif 2023

DOSSIER FINANCIER



Présentation du
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SOMMAIRE

- 01 Budget Principal**
 - ✓ Compte administratif 2023
 - ✓ Résultats financiers 2023
 - ✓ Affectation des résultats
- 02 Budget Annexe - Coopération concours interrégionale**
 - ✓ Compte administratif 2023
- 03 Budget Annexe - Coopération concours régionale**
 - ✓ Compte administratif 2023

01

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022/CA 2023
DEPENSES réelles de fonctionnement			
011-Charges à caractère général	2 178 210,42	2 192 336,52	14 126,10
012-Charges de personnel et frais assimilés	11 756 631,98	12 535 195,13	778 563,15
014-Atténuation de produits	1 480,82	91,73	-1 389,09
65-Autres charges de gestion courante	653 323,52	711 712,79	58 389,27
66-Charges financières (intérêts)	56 444,77	50 815,29	-5 629,48
67-Charges exceptionnelles	9 428,08	12 898,50	7 469,82
Total	14 651 520,19	15 503 049,96	851 529,77
RECETTES réelles de fonctionnement			
013-Atténuations de charges	147 857,76	153 260,88	5 403,12
70-Produits des activités	13 817 463,89	14 931 011,69	1 113 547,80
74-Dotations, subventions et participations	271 826,66	253 101,64	-18 725,02
75-Autres produits de gestion courante	531 839,06	559 976,08	28 137,02
76-Produits financiers			0,00
77-Produits exceptionnels	162 746,73	19 093,79	-143 652,94
Total	14 931 724,10	15 916 444,08	984 719,98
EPARGNE BRUTE	280 203,91	413 394,12	133 190,21

01

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022/CA 2023
DEPENSES réelles de fonctionnement			
011-Charges à caractère général	2 178 210,42	2 192 336,52	14 126,10
012-Charges de personnel et frais assimilés	11 756 631,98	12 535 195,13	778 563,15
014-Atténuation de produits	1 480,82	91,73	-1 389,09
65-Autres charges de gestion courante	653 323,52	711 712,79	58 389,27
66-Charges financières (intérêts)	56 444,77	50 815,29	-5 629,48
67-Charges exceptionnelles	9 428,08	12 898,50	7 469,82
Total	14 651 520,19	15 503 049,96	851 529,77

La comparaison des Comptes administratifs 2022 et 2023 fait ressortir une variation sur le chapitre 012, qui s'explique ainsi :

- Chapitre 012 : + 778 563€, soit 6,62%
- Augmentation de la masse salariale MISSIONS TEMPORAIRES(+4,38%) liée à la révision du RIFSEEP en 2023
- Augmentation de la masse salariale du siège(+7,26%). Evolution expliquée par les revalorisations salariales (RIFSEEP, Point d'indice), et aux recrutements renforts sur l'année 2023 (médecin)
- Augmentation des rémunérations des intervenants concours(+41,86%) liée à l'activité du service Concours

01

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022/CA 2023
RECETTES réelles de fonctionnement			
013-Atténuations de charges	147 857,76	153 260,88	5 403,12
70-Produits des activités	13 817 463,89	14 931 011,69	1 113 547,80
74-Dotations, subventions et participations	271 826,66	253 101,64	-18 725,02
75-Autres produits de gestion courante	531 839,06	559 976,08	28 137,02
76-Produits financiers			0,00
77-Produits exceptionnels	162 746,73	19 093,79	-143 652,94
Total	14 931 724,10	15 916 444,08	984 719,98

La comparaison des Comptes administratifs 2022 et 2023 fait ressortir une variation sur le chapitre 70, qui s'explique ainsi :

- Chapitre 70 : + 1 113 548€, soit 8,06%
- Recettes liées aux cotisations des collectivités en augmentation en 2023(+8,26%). Pour rappel, le taux de cotisation a été révisé au 1^{er} janvier 2023 pour les collectivités adhérentes
- Recettes liées aux missions facultatives en augmentation en 2023(+6,9%). A noter : une stabilité de l'activité «missions temporaires» et une augmentation des recettes du service «médecine préventive» (liée au recrutement d'un médecin)
- Compensation financière pour les opérations Concours+ 360 000€ en 2023)

01

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

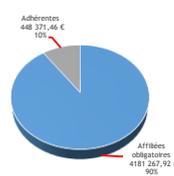
Les cotisations des collectivités



Recettes 2023 = 4 629 639€

Evolution 2022/2023 : + 353 282€ soit +8,26%
dont 268 313€ pour les collectivités affiliées (6,86%)
et 84 969€ pour les collectivités adhérentes (23,38%)

Structure des cotisations 2023



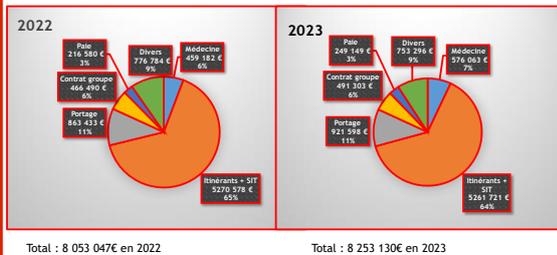
Evolution des cotisations des collectivités affiliées (obligatoires et volontaires)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	2 100 000	2 200 000	2 300 000	2 400 000	2 500 000	2 600 000	2 700 000	2 800 000
Taux	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%
Recettes	4 118 268	4 118 268	4 118 268	4 118 268	4 118 268	4 118 268	4 118 268	4 118 268

01

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Structuration des missions facultatives facturées

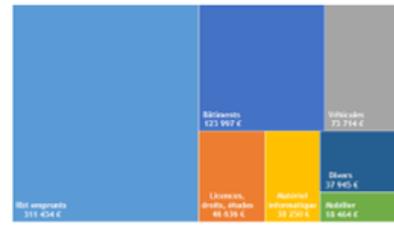


01

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'investissement

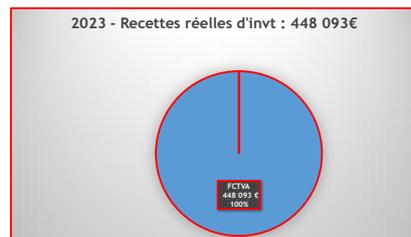
2023 - Dépenses réelles d'invnt : 650 438€



01

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'investissement



01

BUDGET PRINCIPAL RESULTATS FINANCIERS 2023

Résultats 2023 et évolution de l'épargne depuis 2020:



Epargne de gestion = 407 199€

2023 Epargne brute = 413 394€

Epargne nette = 101 960€

Evolution de l'épargne de 2020 à 2023



1. Le fonctionnement

	Prévu	Ordonnancé	Écart
DÉPENSES			
011-Charges à caractère général	3 330 881.29	2 192 336.52	- 1 138 544.77
012-Charges de personnel et frais assimilés	15 217 987.76	12 535 195.13	- 2 682 792.63
014-Atténuation de produits	10 500.00	91.73	- 10 408.27
65-Autres charges de gestion courante	1 211 937.70	711 712.79	- 500 224.91
66-Charges financières (intérêts)	55 000.00	50 815.29	- 4 184.71
67-Charges exceptionnelles	33 600.00	12 898.50	- 20 701.50
66-Charges financières (ICNE)	20 000.00	8 851.59	- 11 148.41
67-Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0.00	4 950.81	4 950.81
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	362 200.00	362 138.16	-61.84
Total	20 242 106.75	15 878 990.52	- 4 363 116.23

RECETTES			
002-Résultat de fonctionnement 2022	3 502 315.26		- 3 502 315.26
013-Atténuations de charges	179 000.00	153 260.88	- 25 739.12
70-Produits des activités	15 542 798.90	14 931 011.69	- 611 787.21
74-Dotations, subventions et participations	315 073.00	253 101.64	- 61 971.36
75-Autres produits de gestion courante	527 819.59	559 976.08	32 156.49
77-Produits exceptionnels	1 200.00	19 093.79	17 893.79
78-Reprise sur amortissements et provisions	153 900.00	00.00	- 153 900.00
66-Charges d'intérêts - ICNE	20 000.00	11 023.56	- 8 976.44
Total	20 242 106.75	15 927 467.64	- 4 314 639.11

Résultat de fonctionnement de l'exercice	48 477.12
Résultat de fonctionnement 2022 reporté	3 502 315.26
Résultat de fonctionnement à affecter	3 550 792.38

La section de fonctionnement présente un excédent de 48 477.12 € sur l'exercice 2023. Le Budget Principal dégage un résultat de fonctionnement cumulé excédentaire de 3 550 792.38 €.

2. L'investissement

	Prévu	Ordonnancé	Écart
DÉPENSES			
16-Emprunts et dettes assimilées	320 000.00	311 433.81	- 8 566.19
20-Immobilisations incorporelles	213 259.61	46 635.81	- 166 623.80
21-Immobilisations corporelles	1 169 600.67	292 368.64	- 877 232.03
23-Immobilisations en cours	10 000.00	00.0	- 10 000.00
26-Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
15-Provisions pour risques	153 900.00	00.00	- 153 900.00
16 - ICNE contrepassés	20 000.00	11 023.56	- 8 976.44
Total	1 886 760.28	661 461.82	- 1 225 298.46

RECETTES			
001-Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	1 056 560.28		- 1 056 560.28
10-Dotations, fonds divers et réserves	448 000.00	448 093.23	93.23
21-Matériel de transport	0.00	4 950.81	4 950.81
28-Amortissements des immobilisations	362 200.00	362 138.16	-61.84
1688 - ICNE de l'exercice	20 000.00	8 851.59	- 11 148.41
Total	1 886 760.28	824 033.79	- 1 062 726.49

Résultat d'investissement de l'exercice	162 571.97
Résultat d'investissement 2022 reporté	1 056 560.28
Résultat d'investissement à affecter	1 219 132.25
Solde des Restes à réaliser 2023	0.00
Résultat d'investissement cumulé	1 219 132.25

La section d'investissement présente un excédent de 162 571.97€ sur l'exercice 2023. Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à 1 219 132.25 €, nouveau solde d'exécution 2023.

3. La balance générale

La balance générale du Compte Administratif 2023 s'établit comme suit :

	Prévu	Réalisé	Écart
Dépenses de fonctionnement	20 242 106.75	15 878 990.52	-4 363 116.23
Dépenses d'investissement	1 886 760.28	661 461.82	-1 225 298.46
TOTAL	22 128 867.03	16 540 452.34	-5 588 414.69
Recettes de fonctionnement	20 242 106.75	15 927 467.64	- 4 314 639.11
Recettes d'investissement	1 886 760.28	824 033.79	- 1 062 726.49
TOTAL	22 128 867.03	16 751 501.43	-5 377 365.60
Résultat de l'exercice		211 049.09	
Résultat de fonctionnement 2022 reporté		3 502 315.26	
Résultat d'investissement 2022 reporté		1 056 560.28	
Nouvel excédent global cumulé		4 769 924.63	
Solde des restes à réaliser en investissement		0.00	



Madame la Présidente ne prenant pas part au vote et s'étant retirée au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Louis LE COZ est alors élu en qualité de Président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Principal.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le Compte Administratif 2023 du budget principal du Centre de Gestion.

- Membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Membres présents : 15
- Pouvoirs : 11
- Suffrages exprimés : 26
- Votes POUR : 26
- Votes CONTRE : 0
- Abstentions : 0

C. Budget Principal du CDG : affectation du résultat 2023

01 BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	48 477,12
Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2022	3 502 315,26
Résultat de fonctionnement à affecter	3 550 792,38
Proposition d'affectation	
R 002 - Excédent de fonctionnement	3 542 043,19
R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	8 749,19
	3 550 792,38
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	162 571,97
Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2022	1 056 560,28
Solde des restes à réaliser en investissement	-
Résultat d'investissement à affecter	1 219 132,25
Proposition d'affectation	
R 001 - Excédent d'investissement	1 219 132,25
	1 219 132,25

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (A)	48 477.12
Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 (B)	3 502 315.26
Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)	3 550 792.38
Résultat d'investissement de l'exercice 2023 (D)	162 571.97
Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2022 (E)	1 056 560.28
Résultat d'investissement à affecter (F=D+E)	1 219 132.25
Solde des restes à réaliser en investissement (G)	0.00
Résultat d'investissement (H = F + G)	1 219 132.25

L'affectation des résultats doit tenir compte des éléments suivants :

- Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de la section d'investissement ;
- Suite à la cession de 2 véhicules, l'instruction M832 indique que la plus-value constatée donne lieu à affectation à l'investissement (compte 1068). Le montant s'élève à 8 749.19 €.

Il est donc proposé l'affectation suivante :

R 002 - Excédent de fonctionnement	3 542 043.19
R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	8 749.19
R 001 - Excédent d'investissement	1 219 132.25



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- l'affectation du résultat 2023 du Budget Principal suivante :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	3 550 792.38 €
AFFECTATION : Compte 002	3 542 043.19 €
Compte 1068	8 749.19 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ	1 219 132.25 €
AFFECTATION : Compte 001	1 219 132.25 €

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

D. Budget Principal du CDG 35 : 2024 - Décision modificative n° 1 Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que la décision modificative n° 1 a pour objectif :

- d'intégrer le résultat définitif reporté de fonctionnement, au vu du compte administratif 2023,
- d'intégrer le résultat définitif reporté d'investissement, au vu du compte administratif 2023,
- d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes.

Le détail de la décision modificative n° 1 est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011	
6281 - Concours divers	+ 30 000.00 €
6288 - Autres services extérieurs	+ 90 000.00 €
Chapitre 012	
64111 - Rémunération titulaire	+ 50 000.00 €
64131 - Rémunération non titulaire	+ 22 043.19 €
6431 - FMPE	+ 50 000.00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	+ 242 043.19 €

Recettes de fonctionnement	
Chapitre 002	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	+ 242 043.19 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	+ 242 043.19 €

Dépenses d'investissement	
Chapitre 20	
	2051 - Concessions et droits similaires + 100 000.00 €
Chapitre 21	
	21838 - Autre matériel informatique + 127 881.44 €
TOTAL Dépenses d'investissement	+ 227 881.44 €

Recettes d'investissement	
Chapitre 001	
	001 - Résultat d'investissement reporté + 219 132.25 €
Chapitre 10	
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés + 8 749.19 €
TOTAL Recettes d'investissement	+ 227 881.44 €



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- la décision modificative n° 1 - Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023 du Budget Principal du CDG 35.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

E. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : compte de gestion du receveur 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;



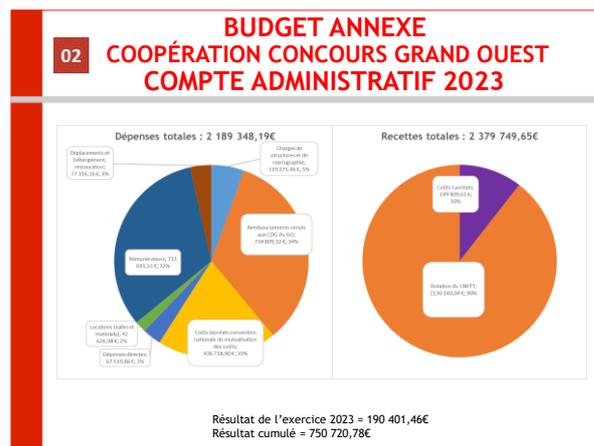
Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

APPROUVENT

- le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » de l'Agent Comptable.

- Membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Membres présents : 16
- Pouvoirs : 12
- Suffrages exprimés : 28
- Votes POUR : 28
- Votes CONTRE : 0
- Abstentions : 0

F. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : compte administratif 2023



Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que le Budget de la coopération Concours Grand-Ouest intégrée comprend une seule section, la section de fonctionnement.

Pour 2023, le compte administratif du Budget Annexe Coopération Concours Grand-Ouest intégrée est établi comme suit :

	Prévu	Ordonnancé	Écart
DÉPENSES			
011-Charges à caractère général	2 309 629.67 €	1 477 415.68 €	- 832 213.99 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	730 928.72 €	711 041.51 €	- 19 887.21 €
65-Autres charges de gestion courante	101 230.00 €	891.00 €	- 100 339.00 €
TOTAL	3 141 788.39 €	2 189 348.19 €	- 952 440.20 €
RECETTES			
002-Résultat de fonctionnement 2022	560 319.32 €		- 560 319.32 €
70-Produits des activités	2 581 469.07 €	2 379 749.65 €	- 201 719.42 €
TOTAL	3 141 788.39 €	2 379 749.65 €	- 762 038.74€

Résultat de fonctionnement de l'exercice	190 401.46 €
Résultat de fonctionnement 2022 reporté	560 319.32 €
Résultat de fonctionnement cumulé	750 720.78 €

La section de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget annexe dégage un résultat global de clôture de 750 720.78 €.



Madame la Présidente ne prenant pas part au vote et s'étant retirée au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Louis LE COZ est alors élu en qualité de Président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Principal.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée ».

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	15
• Pouvoirs :	11
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

G. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : 2024 - Décision modificative n° 1 Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que la décision modificative n° 1 a pour objectif :

- d'intégrer le résultat définitif reporté de fonctionnement, au vu du compte administratif 2023,
- d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes.

Le détail de la décision modificative n° 1 est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011	
6042 - Achats de prestations de services	+ 33 680.00 €
6132 - Locations immobilières	+ 10 000.00 €
61358 - Autres locations mobilières	+ 2 500.00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	+ 10 000.00 €
6281 - Concours divers	+ 109 000.00 €
6288 - Autres services extérieurs	+ 2 500.00 €
Chapitre 012	
6218 - Autre personnel extérieur	+ 20 000.00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	+ 187 680.00 €

Recettes de fonctionnement	
Chapitre 002	
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté</i>	+ 500 720.78 €
Chapitre 70	
<i>708774 - Remboursement de frais transfert de ressources CNFPT</i>	- 313 040.78 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	+ 187 680.00 €



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- la décision modificative n° 1 - Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée ».

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

H. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : compte de gestion du receveur 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;



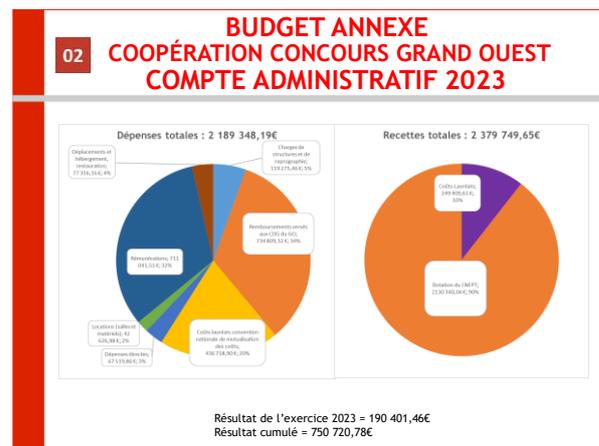
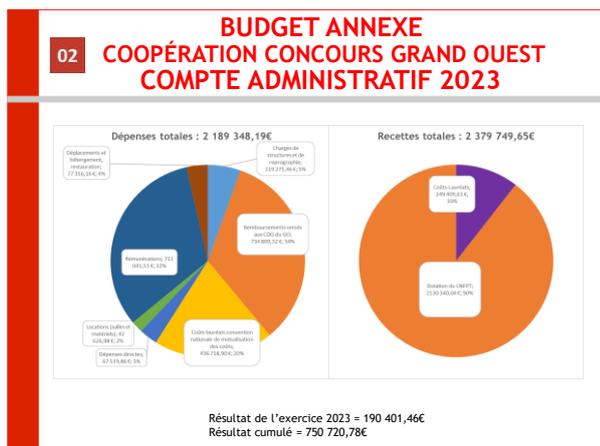
Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

APPROUVENT

- le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale » de l'Agent Comptable.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

I. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : compte administratif 2023



Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que le Budget de la coopération Concours Régionale a été mis en place en 2013 et comprend une seule section, la section de fonctionnement.

Pour 2023, le compte administratif du Budget Annexe Coopération Concours Régionale est établi comme suit :

	Prévu	Ordonnancé	Écart
DEPENSES			
011-Charges à caractère général	1 048 522.11 €	753 438.02 €	- 295 084.09 €
012-Charges de personnel	7 960.00 €	6 620.00 €	- 1 340.00 €
65-Autres charges de gestion courante - Dépenses imprévues	40 000.00 €	0.00 €	- 40 000.00 €
TOTAL	1 096 482.11 €	760 058.02 €	- 336 424.09 €

RECETTES			
002-Résultat de fonctionnement 2022	576 394.14 €		- 576 394.14 €
70-Produits des activités	340 396.13 €	552 689.16 €	212 293.03 €
74-Dotations, subventions et participations	179 691.84 €	80 000.00 €	- 99 691.84 €
TOTAL	1 096 482.11 €	632 689.16 €	- 463 792.95 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 127 368.86 €
Résultat de fonctionnement 2022 reporté	576 394.14 €
Résultat de fonctionnement cumulé	449 025.28 €

La section de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Annexe dégage un résultat global de clôture de 449 025.28 €.



Madame la Présidente ne prenant pas part au vote et s'étant retirée au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Louis LE COZ est alors élu en qualité de Président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Principal.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	15
• Pouvoirs :	11
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

J. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : 2024 - Décision modificative n° 1 Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que la décision modificative n° 1 a pour objectif :

- d'intégrer le résultat définitif reporté de fonctionnement, au vu du compte administratif 2023,
- d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes.

Le détail de la décision modificative n° 1 est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011	
6281 - Concours divers	+ 82 457.11 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	+ 82 457.11 €

Recettes de fonctionnement	
Chapitre 002	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	+ 82 457.11 €
Chapitre 70	
708773 - Remboursement de frais coût lauréat	+ 48 174.80 €
708774 - Remboursement de frais transfert de ressources CNFPT	+ 99 484.36 €
Chapitre 74	
Compte 747888 - Autres	- 147 659.16 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	+ 82 457.11 €



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- la décision modificative n° 1 - Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

K. Mise à disposition d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration les hypothèses d'attribution d'un véhicule de fonction aux agents territoriaux occupant un emploi fonctionnel, avantage relevant du régime indemnitaire de l'agent.

Outre une attribution possible en application des dispositions de l'article L. 721-3 du code général de la fonction publique et du décret n°2022-250 pris en application, une telle attribution peut également intervenir en application des dispositions de l'article L. 714-4 du même code, encadrant le principe dit de parité.

C'est sur cette dernière hypothèse que se fonde la présente délibération.

Il est précisé aux membres du Conseil d'Administration que la circulaire du Premier ministre n° 5928/SG du 20 avril 2017 relative à la gestion du parc automobile de l'État, des établissements publics de l'État et autres organismes dresse la liste des attributions des véhicules de fonctions pour les agents de l'État prévoit l'attribution d'un véhicule de fonction à tout le moins aux directeurs d'établissements publics administratifs de plus ou moins 200 Équivalent Temps Plein et aux directeurs départementaux.

Au regard de ces éléments, le CDG 35 souhaite réserver l'attribution d'un véhicule de fonction à l'emploi de directeur général des services du CDG en raison des contraintes et nécessités inhérentes à sa mission.

Il est rappelé que l'utilisation privée d'un véhicule mis à disposition d'un agent détaché sur emploi fonctionnel de façon permanente constitue un avantage en nature, qu'il s'agisse d'un véhicule dont l'employeur est propriétaire ou locataire, ou en location avec option d'achat.

Cet avantage en nature, constitué par l'économie de l'achat ou de la location du véhicule, est évalué sur la base des dépenses réellement engagées ou, sur option de l'employeur, sur la base d'un forfait en pourcentage du coût d'achat du véhicule ou du coût global annuel comportant la location, l'entretien et l'assurance du véhicule en location ou location avec option d'achat, toutes taxes comprises. Les frais pris en charge par l'employeur sont les suivants : frais de carburant, entretien, assurance, impôts et taxes.

La caducité de la précédente délibération rend nécessaire l'adoption d'une nouvelle délibération.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- la mise à disposition d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services à compter du 1^{er} avril 2024.

Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

L. Effectifs du Centre de Gestion

1. Tableau des effectifs 2024 du personnel du siège du CDG 35

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs est modifié au titre de l'année 2024 afin d'intégrer :

- les créations de postes validées dans le cadre des orientations budgétaires 2024,
- les nominations décidées au titre de l'année 2024 conformément aux possibilités énoncées dans le cadre des lignes directrices de gestion (avancements de grade et promotion interne),
- des créations de poste liées aux recrutements prévisionnels sur poste permanent au titre de l'année 2024. Utilisées à des fins de gestion, ces créations visent à favoriser le recrutement de fonctionnaires par voie de mutation dans le respect des possibilités énoncées dans le cadre des lignes directrices de gestion.

Le tableau des effectifs comprend 107 postes permanents pourvus et 37 postes vacants. À noter, les emplois permanents pourront être pourvus par des contractuels en cas de procédure infructueuse de recrutements de titulaires (cf. article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Les créations de postes suivantes sont proposées :

Grade	Fonctions	Cat	Effectifs	Temps travail
Agent de maîtrise	Chargé de logistique	C+	1	TC
Rédacteur	Gestionnaire R.H.	B	1	TC
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Coordinatrice contractuels et précontentieux Coordinatrice S.I.R.H. Gestionnaire administratif	B	3	TC
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien informatique	B	1	TC
Attaché Principal	Responsable d'activité C.S.T. Responsable d'activité Finances/ Marchés publics Responsable d'activité administration numérique	A	3	TC

Les suppressions de postes suivantes sont proposées :

Grade	Fonctions	Cat	Effectifs	Temps travail
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Chargé d'accueil	C	1	TNC
Adjoint administratif	Chargé d'accueil	C	1	TNC
Attaché	Responsable d'activité opérations concours CDG Responsable d'activité parcours professionnels Responsable d'activité conseil organisation G.R.H Responsable activité missions temporaires	A	4	TC

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Les administrateurs discutent du problème de recrutement de médecins de prévention ainsi que de la durée de la formation.

L'importance de renforcer le rôle des infirmiers est également abordée.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le tableau des effectifs du personnel du siège du CDG 35.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

2. Tableau des effectifs 2024 du personnel des activités portage de contrat, remplacement-renfort, service intercollectivité territoriale

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, en application de l'article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique, « sur demande des collectivités et établissements mentionnés à l'article L.452-1, situés dans leur ressort territorial, les centres de gestion peuvent mettre des agents territoriaux à leur disposition » en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Le tableau des effectifs est modifié au titre de l'année 2024 afin d'intégrer :

- les éventuelles créations de postes permanents validées dans le cadre des orientations budgétaires,
- les nominations décidées au titre de l'année 2024 conformément aux possibilités énoncées dans le cadre des lignes directrices de gestion (avancements de grade et promotion interne).

En 2023, les effectifs réels des agents en missions temporaires ETP (Equivalent Temps Plein) se répartissent ainsi :

- Portage de contrats (PC) : 23.36 ETP réalisés
- Remplacement-renfort (RR): 116.08 ETP réalisés
- Remplacement-renfort, postes permanents (RR perma) : 5.08 ETP réalisés
- Service Intercollectivité Territoriale (SIT), poste permanent : 1 ETP réalisé

Compte tenu du caractère imprévisible des besoins en missions temporaires des collectivités ou établissements qui ont recours au service Mobilité - Emploi - Compétences sur les activités de **portage de contrats** et de **remplacement-renfort**, il est nécessaire d'envisager en 2024 la possibilité de recrutement d'agents **contractuels non permanents** sur une diversité importante de grades et temps de travail selon les demandes exprimées ou à anticiper.

S'agissant plus précisément des **postes permanents** relevant de l'activité remplacement-renfort, le service compte à ce jour dans ses effectifs 5 titulaires sur 19.5 postes ouverts. Plusieurs postes sont vacants pour permettre des nominations ou pour répondre à d'éventuels nouveaux besoins, conformément à la délibération n° 19-75 du 11/12/19. Ces emplois permanents pourront être pourvus par des contractuels en cas de procédure infructueuse de recrutements de titulaires selon l'article L.332-8 du code général.

Concernant le **SIT**, l'activité concerne un agent titulaire mis à disposition au grade de secrétaire à temps partagé entre deux communes. Ce grade étant en voie d'extinction, la création d'un poste d'attaché territorial est demandée en vue de proposer une nomination.



Au regard des effectifs de l'année précédente et des prévisions, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'autoriser le Service Mobilité - Emploi - Compétences à recruter des personnels contractuels, stagiaires ou titulaires en vue de les affecter en missions temporaires au sein des collectivités ou établissements qui le sollicitent,
- de valider le tableau des effectifs de l'ensemble des activités du service Mobilité - Emploi - Compétences par filières et grades.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

LES DÉLIBÉRATIONS

A. Le bilan d'activités 2023

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux administrateurs que, comme toutes les années et conformément à l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, le Conseil d'Administration est invité à approuver le rapport annuel d'activité de l'établissement pour l'année écoulée. Les administrateurs sont ainsi en mesure d'effectuer une évaluation du fonctionnement du Centre, afin de vérifier s'il est conforme à leurs orientations.

Ce document, produit par les services, présente une portée essentiellement technique avec de nombreux tableaux de bord et des séries chronologiques permettant des comparaisons sur plusieurs années. Cette fonction d'annales amène également à y insérer les listes actualisées des participants aux différentes instances du CDG 35. Il est communicable aux collectivités qui en font la demande.

De plus, une plaquette 3 volets est en cours de réalisation. Elle présente les données essentielles et sera diffusée aux collectivités en avril.

Les membres du Conseil d'Administration apprécient le travail effectué pour la réalisation du bilan d'activités 2023 ainsi que la plaquette de présentation retraçant les principaux chiffres 2023 pour chacun des 4 axes d'actions du CPOM, les temps forts 2023 et certaines perspectives 2024.

Madame la Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des services et agents ayant participé à la création de ces documents.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le bilan d'activités 2023 du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

B. Autorisations d'ester en justice

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration des dossiers déposés auprès du Tribunal administratif de Rennes.

1. Première situation

Suite à la décision d'une collectivité d'Ille-et-Vilaine de placer un agent en surnombre et à l'expiration du délai réglementaire d'un an, le CDG 35 a procédé à la prise en charge de cet agent dans le cadre de la procédure concernant les fonctionnaires momentanément privés d'emploi (art. L.542-6 et s. du Code Général de la Fonction Publique).

En juin 2023, l'agent a contesté l'ensemble de la procédure menée par la collectivité dont il relève et a déposé en juillet un recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté de prise en charge du CDG 35. Un courrier a été transmis au Président du Tribunal pour exprimer l'absence de motif en droit pour s'opposer à la demande de prise en charge et indiquer être dans l'attente des jugements définitifs opposant ledit agent à sa collectivité. Ces jugements ont été rendus le 26 janvier dernier sans être encore définitifs.

Ce même agent, dans le cadre de l'exécution de la prise en charge en tant que FMPE, bénéficie d'une formation demandant des déplacements réguliers en région parisienne. La prise en charge de l'hébergement de l'agent les veilles de session de formation a été refusée par le CDG en application du règlement de formation. En sus d'un recours gracieux auquel il a été répondu le 15 février par la positive, l'agent avait déposé le 12 février 2024 une requête contentieuse auprès du Tribunal administratif de Rennes. **L'agent s'est désisté de sa demande.**

2. Seconde situation

Un agent, fonctionnaire d'une commune, a été, en octobre 2022, reconnu inapte totalement et définitivement aux fonctions de tous les emplois de son grade par le conseil médical et placé en PPR (période de préparation au reclassement) par une convention tripartite avec le CDG.

À l'issue de cette période, le conseil médical a constaté que le reclassement n'avait pas abouti. Aussi, la commune n'avait que la possibilité d'engager une démarche de retraite pour invalidité. Compte-tenu des échanges avec le conseil de l'agent et la collectivité concernée, un dossier contentieux pourrait être déposé dans les prochaines semaines à l'encontre de cet avis du Conseil médical et/ou contestant le déroulement de la Période de Préparation au Reclassement.

Compte-tenu des actions contentieuses et juridiques en cours ou à venir pour ces deux situations, il est proposé de donner délégation à madame la Présidente pour représenter le CDG 35 en justice.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- **de donner délégation à madame la Présidente pour représenter le CDG 35 en justice** (article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 stipulant que la Présidente représente l'institution en justice et délibération n°20-69 du 18 novembre 2020) **concernant le recours contentieux susnommé ou tout autre recours contentieux pouvant être intenté par les agents concernés à l'encontre de l'établissement ;**
- **d'autoriser madame la Présidente à mandater un cabinet d'avocats pour représenter le CDG 35 dans le cadre de ce dossier contentieux ;**
- **de prendre en charge les frais de procédures éventuels et autres charges liées à ce contentieux au titre du budget principal.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

C. Concours et examens professionnels : bilan financier et détermination du coût des candidats admis

Monsieur Louis LE COZ, rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration les bilans financiers et la détermination du coût des candidats admis aux concours 2023 présentés ci-après.

1. Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2023

Le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, session 2023, a été organisé par le service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de Bretagne, des Pays de la Loire et de la Normandie.

Le jury de ce concours s'est réuni le 28 septembre 2023 et a déclaré 51 candidats admis.

Éléments d'information sur le concours		
Géographie du concours		Collectivités et établissements publics du Grand-ouest
Nombre de :	• postes ouverts	51
	• candidats inscrits	1 188
	• candidats admis à concourir	1 078
	• présents aux épreuves écrites d'admissibilité	649
	• candidats admissibles	134
	• présents à l'épreuve d'admission (entretien avec le jury)	132
	• candidats déclarés admis	51

Éléments financiers sur le concours			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture du concours</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation du concours</i>
Coût du concours		141 084,00 €	112 214,02 €
Candidats inscrits	Nombre	1 200	1 188
	Coût par candidat	117,57 €	94,46 €
Candidats admis	Nombre		51
	Coût par candidat		2 200,27 €

2. Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2023

Le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, session 2023, a été organisé par le service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de Bretagne, des Pays de la Loire et de la Normandie.

Le jury de ce concours s'est réuni le 28 septembre 2023 et a déclaré 32 candidats admis.

Éléments d'information sur le concours		
Géographie du concours		Collectivités et établissements publics du Grand-ouest
Nombre de :	• postes ouverts	32
	• candidats inscrits	503
	• candidats admis à concourir	457
	• présents aux épreuves écrites d'admissibilité	282
	• candidats admissibles	75
	• présents à l'épreuve d'admission (entretien avec le jury)	72
	• candidats déclarés admis	32

Éléments financiers sur le concours			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture du concours</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation du concours</i>
Coût du concours		78 138 €	76 507,99 €
Candidats inscrits	Nombre	500	503
	Coût par candidat	156,27 €	152,10 €
Candidats admis	Nombre		32
	Coût par candidat		2 390,87 €

3. Concours de professeur d'enseignement artistique 2023 spécialité « musique », discipline « musique traditionnelle »

Le concours de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « musique traditionnelle », session 2023, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national.

Le jury de ce concours s'est réuni le 26 octobre 2023 et a déclaré 14 candidats admis.

Éléments d'information sur le concours		
Géographie du concours		Collectivités et établissements publics de l'ensemble du territoire national
Nombre de :	• postes ouverts	25 (20 externes, 5 internes)
	• candidats inscrits	35 (13 externes, 22 internes)
	• candidats admis à concourir	26 (8 externes, 18 internes)
	• candidats admissibles	21 (8 externes, 13 internes)
	• présents aux épreuves d'admission	20 (8 externes, 12 internes)
	• candidats déclarés admis	14 (6 externes, 8 internes)

Éléments financiers sur le concours			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture du concours</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation du concours</i>
Coût du concours		100 446 €	75 935.78 €
Candidats inscrits	Nombre	70	35
	Coût par candidat	1 434.94 €	2 169.59 €
Candidats admis	Nombre		14
	Coût par candidat		5 423.98 €

4. Concours de Professeur d'enseignement artistique 2023 spécialité « musique », discipline « jazz »

Le concours de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « jazz », session 2023, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national.

Le jury de ce concours s'est réuni le 16 novembre 2023 et a déclaré 50 candidats admis.

Éléments d'information sur le concours		
Géographie du concours		Collectivités et établissements publics de l'ensemble du territoire national
Nombre de :	• postes ouverts	60 (48 externes, 12 internes)
	• candidats inscrits	116 (48 externes, 68 internes)
	• candidats admis à concourir	95 (43 externes, 52 internes)
	• candidats admissibles	76 (43 externes, 33 internes)
	• présents aux épreuves d'admission	74 (41 externes, 33 internes)
	• candidats déclarés admis	50 (33 externes, 17 internes)

Éléments financiers sur le concours			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture du concours</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation du concours</i>
Coût du concours		116 106 €	99 684.28 €
Candidats inscrits	Nombre	170	116
	Coût par candidat	682.98 €	859.35 €
Candidats admis	Nombre		50
	Coût par candidat		1 993.69 €

5. Concours de Professeur d'enseignement artistique 2023 spécialité « musique », discipline « saxophone »

Le concours de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « saxophone », session 2023, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national.

Le jury de ce concours s'est réuni le 16 novembre 2023 et a déclaré 15 candidats admis.

Éléments d'information sur le concours		
Géographie du concours		Collectivités et établissements publics de l'ensemble du territoire national
Nombre de :	• postes ouverts	15 (12 externes, 3 internes)
	• candidats inscrits	66 (28 externes, 38 internes)
	• candidats admis à concourir	52 (19 externes, 33 internes)
	• candidats admissibles	31 (19 externes, 12 internes)
	• présents aux épreuves d'admission	29 (19 externes, 10 internes)
	• candidats déclarés admis	15 (11 externes, 4 internes)

Éléments financiers sur le concours			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture du concours</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation du concours</i>
Coût du concours		92 046 €	75 501,02 €
Candidats inscrits	Nombre	100	66
	Coût par candidat	920,46 €	1 143,95 €
Candidats admis	Nombre		15
	Coût par candidat		5 033,40 €



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- **les bilans financiers et coûts des lauréats pour les concours suivants :**
 - concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2023 (bilan financier : 112 214,02 € / coût du candidat admis : 2 200,27 €) ;
 - concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal de 2^{ème} classe 2023 (bilan financier : 76 507,99 € / coût du candidat admis : 2 390,87 €)° ;
 - concours de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « musique traditionnelle » 2023 (bilan financier : 75 935,78 € / coût du candidat admis : 5 423,98 €) ;
 - concours de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « jazz » 2023 (bilan financier : 99 684,28 € / coût du candidat admis : 1 993,69 €) ;
 - concours de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « saxophone » 2023 (bilan financier : 75 501,02 € / coût du candidat admis : 5 033,40 €).

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

D. Compte Épargne Temps : prise en charge

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Compte Épargne Temps (CET) a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2005 (délibération n° 19-49 du 04/07/2019).

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit, en son article 11, que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou le détachement, de collectivité ou d'établissement.

- Le 1^{er} février 2024, un agent de catégorie C, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, quitte le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine par mutation pour le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine. Il bénéficiait d'un CET de 11 jours.

Une convention financière du compte épargne temps sera établie entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et le Conseil Départemental pour un montant de 913 € (11 jours à 83 €).



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'adopter la convention financière à intervenir avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 913 € ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer ladite convention.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

E. Convention de participation « Prévoyance » : avenant n° 1

Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, au 1^{er} janvier 2024, le Centre de Gestion donne la possibilité aux collectivités d'adhérer à la convention de participation en prévoyance. Pour mémoire, l'offre retenue est celle proposée par le courtier Alternative Courtage et la mutuelle Territoria Mutuelle.

186 collectivités ont souscrit la convention de participation représentant un potentiel de 7 258 agents. À ce jour, 3 176 agents ont adhéré pour 188 collectivités (chiffres au 11 mars 2024).

Pour les collectivités qui n'auraient pas communiqué leurs statistiques absentéisme préalablement à la procédure de mise en concurrence, l'adhésion est possible mais sous condition de fournir les données statistiques. En fonction des données, la collectivité bénéficie de l'offre mutualisée ou se voit attribuer des conditions tarifaires spécifiques.

Afin de protéger l'ensemble des collectivités adhérentes d'une éventuelle dérive de la sinistralité des collectivités post-consolidation avec tarifications spécifiques, il est proposé d'établir un compte de résultat par groupe tarifaire. En cas de déséquilibre technique d'un groupe tarifaire, la clause d'encadrement prévue au marché s'applique à ce groupe et exclusivement à ce groupe sans impact pour les autres groupes tarifaires.

Emmanuelle ROUSSET, co-présidente de la commission Fonction publique territoriale (France urbaine), fait un point sur la protection sociale complémentaire au bénéfice des fonctionnaires territoriaux au niveau national. Elle considère logique que, sur la prévoyance, il y ait une adhésion obligatoire pour équilibrer les contrats entre les plus jeunes moins en arrêt et les plus âgés. La participation des employeurs à hauteur de 50 % des cotisations devrait être retranscrite réglementairement dans les prochains mois.

En réponse à Dominique CORNILLAUD qui s'interroge sur les adhésions en cours du contrat groupe du CDG et sur l'impact possible sur le taux initial, il est souligné que cela n'aura pas de conséquences pour les autres collectivités et que l'avenant permettra, le cas échéant, d'avoir un taux dissocié pour des collectivités avec des statistiques de sinistralité trop dégradées. Monsieur CORNILLAUD tient également à souligner la qualité des échanges avec le courtier retenu par le CDG.

Jean-Virgile CRANCE précise que cette participation à la PSC est très bien perçue par les agents de Saint-Malo et qu'elle renforce l'attractivité.

Emmanuelle ROUSSET estime que les contraintes budgétaires des collectivités rendront difficile un accord pour une participation 50/50 comme dans le privé pour la mutuelle santé et qu'à priori le forfait minimal de participation de 15 € devrait être maintenu. Elle considère donc qu'il faut anticiper la consultation pour respecter les délais prévus sur le contrat santé en 2026.



Bien qu'à ce jour, aucune collectivité post-consolidation ne s'est vu proposer une tarification spécifique (21 collectivités), **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- **d'adopter l'avenant n° 1 à la convention de participation encadrant le pilotage technique de l'ensemble tarifaire mutualisé et des différentes tarifications spécifiques ;**
- **d'autoriser madame la Présidente à signer ledit avenant.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	15
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

F. Partenariat CARSAT Bretagne - CDG bretons : convention

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'un projet de convention entre la CARSAT et les 4 CDG bretons leur a été présenté en septembre dernier. La CARSAT a, depuis, souhaité modifier sa version initiale. Ainsi, l'objet même de ladite convention n'a pas évolué ; ont seulement été complétées des dispositions en lien avec des demandes de compléments de leur DPO. Ces ajouts ont vocation à assurer la protection des données à caractère personnel lors des futurs échanges des différents référents métier.

Pour mémoire, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail de Bretagne (CARSAT) est un organisme de Sécurité sociale.

Ses missions sont centrées sur trois grands domaines :

- Assurer et garantir la retraite ;
- Aider les publics fragilisés par la maladie et accompagner les seniors ;
- Aider les entreprises à préserver la santé et la sécurité des salariés.

Dans la poursuite du partenariat informel, la présente convention a pour objet d'organiser les actions de partenariat entre la CARSAT Bretagne et les Centre de Gestion de Bretagne dans le domaine de la retraite afin de :

- Structurer les moyens d'échanges existants ;
- Optimiser la transmission des informations ;
- Faciliter la résolution des problèmes liés aux dossiers complexes ;
- Améliorer l'interconnaissance entre les partenaires ;
- Renforcer et développer le partenariat entre les parties.

Les parties conviennent d'acter le partenariat sur deux actions principales, à savoir :

- Une rencontre partenariale rassemblant l'ensemble des parties se tiendra une fois par an afin d'échanger sur la stratégie, les actualités et les offres de service proposées par chacune d'elles et pour examiner des situations de dossiers complexes afin d'y apporter des réponses communes à leurs résolutions.
- Des contacts pris par chacune des parties entre elles afin de régler des situations complexes permettant de faire avancer les dossiers.

La présente convention prendra effet à compter de la signature pour une durée de 3 ans.



En conséquence et au vu de la présente situation, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- **d'adopter la convention de partenariat entre la CARSAT et les 4 CDG bretons ;**
- **d'autoriser madame la Présidente à signer ladite convention.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	15
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

G. Traitement des salaires et indemnités : partenariat hors convention générale missions facultatives - GIP MDA35

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'accès à certaines des missions facultatives du Centre de Gestion peut être élargi à d'autres établissements que ceux éligibles à la convention générale d'utilisation des services si leurs besoins le justifient :

- Établissements à vocation d'utilité publique et/ou d'intérêt général,
- Collectivités locales hors département.

C'est dans ce contexte que le **Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de l'Ille-et-Vilaine** (GIP MDA35), situé au 214 rue de Châtillon - 35200 Rennes, peut solliciter les missions facultatives mises en place par le CDG 35, exercées en application de l'article L. 452-40 du CGFP, et des décrets pris pour leur application.

Le GIP MDA35 est constitué entre les membres suivants :

- Agence Régionale de Santé Bretagne,
- Services Départementaux de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine,
- Direction Territoriale de la protection Judiciaire de la Jeunesse - Ille-et-Vilaine - Côtes d'Armor,
- Conseil Départemental d'Ille et Vilaine,
- Centre Hospitalier Guillaume Régnier - Rennes,
- Centre Hospitalier de Saint-Malo.

Le Groupement a pour objet de piloter, d'assurer, de coordonner et de développer l'activité de la Maison des Adolescents d'Ille-et-Vilaine.

L'établissement sollicite le service Statuts-Rémunération pour la réalisation des salaires et indemnités.

Une convention particulière définit les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.



En conséquence et au vu de la présente situation, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- **d'adopter la convention de partenariat entre le Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de l'Ille-et-Vilaine et le CDG 35 pour la réalisation des salaires et indemnités ;**
- **d'autoriser madame la Présidente à signer ladite convention.**

Les tarifs applicables sont ceux adoptés par le Conseil d'Administration lors du vote annuel des prestations de service.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	15
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

LES ACTUALITÉS DU CDG 35

A. Focus

DATE	INTITULÉ
4 janvier 2024	Vœux 2024
11 janvier 2024	Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !
6 février 2024	Promotion interne 2024
9 février 2024	Facilitons les relations humaines ! (calendrier rencontres thématiques 2024)
16 février 2024	Printemps " Devenez DEN "
8 mars 2024	Signaler les injustices et violences au travail

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

A. Bureau et Conseil d'Administration

Bureau	Conseil d'Administration
<i>Jeudi 11 janvier 2024</i>	<i>Jeudi 25 janvier 2024</i>
<i>Jeudi 21 mars 2024</i>	<i>Jeudi 4 avril 2024</i>
Vendredi 7 juin 2024 Modification	Jeudi 20 juin 2024
Jeudi 19 septembre 2024	Jeudi 3 octobre 2024
Jeudi 14 novembre 2024	Jeudi 28 novembre 2024

B. Commissions Paritaires : CAP - CCP

Commission Administrative Paritaire	Commission Consultative Paritaire
<i>Mardi 30 janvier 2024 (matin)</i>	
<i>Mardi 26 mars 2024 (matin)</i>	<i>Mardi 26 mars 2024</i>
Mardi 4 juin 2024 (catégories A et C)	
Mercredi 5 juin 2024 (catégorie B)	Mardi 18 juin 2024
Mardi 24 septembre 2024 (matin)	Mardi 24 septembre 2024
Mardi 3 décembre 2024 (matin)	Mardi 3 décembre 2024

C. Comité Social Territorial départemental

Comité Social Territorial
<i>Jeudi 15 février 2024</i>
Jeudi 18 avril 2024
Jeudi 27 juin 2024
Jeudi 12 septembre 2024
Jeudi 24 octobre 2024
Jeudi 12 décembre 2024

D. Conseil Médical

Conseil Médical formation plénière - collectivités affiliées -
<i>Jeudi 8 février 2024</i>
Jeudi 18 avril 2024
Jeudi 13 juin 2024
Jeudi 5 septembre 2024
Jeudi 7 novembre 2024

E. Autres rencontres

- **Instance du Personnel :**
 - 11 avril 2024
 - Octobre 2024
- **Commission des Employeurs Territoriaux :**
 - 16 avril 2024, à la CC Bretagne Romantique
 - Octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, clôt la séance à 11 H 12.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente,



Chantal PÉTARD-VOISIN

À l'issue de la réunion du Conseil d'Administration, un atelier participatif à destination des membres est mis en place avec la participation de Cyrille CLECH, consultant Relyens, et Livio GIOVANNELLI, chargé de mission en charge du projet « Trajectoire ».

L'objectif est de permettre aux élus d'exprimer leur perception des enjeux pour le CDG d'ici la fin de la décennie et de contribuer ainsi à la réalisation de l'étude.

ANNEXES
